

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1

Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne sont pas repues.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

SOMMAIRE.

Nouvelles étrangères. Autriche. De la diète Autrichienne. — Nouvelles de Paris. Deux dames à l'Assemblée nationale. Le remplaçant de M. E. Arago. Les troupes que le gouvernement français envoie à Civita-Vecchia. L. N. Bonaparte au théâtre-Français. Les élections. Un amendement sur la proposition Râteau. — Assemblée nationale. Le résultat définitif du vote. Tarif des droits d'entrée des sels étrangers. — Lettre d'un Icarien. Grand détails sur la situation des voyageurs. — Nouvelles locales. La note des représentants du Rhône sur la dissolution de l'Assemblée. Lettre à propos de la Bibliothèque de Lyon. Un accident arrivé sur le Rhône.

AUTRICHE. — Depuis la prise de Pesth et Ofen par les troupes impériales, on considère la campagne de Hongrie comme terminée. On s'attend dès lors à ce que le ministre Schwartzemberg fera connaître sa véritable politique.

Kremsier, 5 janvier. — On s'attend à voir le ministre dissoudre la diète autrichienne, si elle vote le paragraphe 1^{er} des droits fondamentaux, ainsi conçu : « Tous les pouvoirs émanent du peuple. »

On assure que le frère puîné de l'empereur (ce serait donc l'archiduc Ferdinand, né le 6 juillet 1832) va être nommé vice-roi de la Lombardie, et dirigera les affaires de ce pays d'une manière toute indépendante. Le feld-maréchal Radetzki est dans une parfaite sécurité, car il a envoyé quelques brigades de cavalerie au secours des troupes impériales de la Hongrie.

Des bruits contradictoires circulent sur le sort de Kossuth. Suivant l'un de ces bruits, il a été arrêté par Radaras et Nyary.

Bulletin parisien.

Au moment du dépouillement du scrutin et pendant que les représentants étaient groupés pêle-mêle dans l'hémicycle, on a vu deux dames élégamment vêtues entrer dans la salle et s'asseoir sur la banquette supérieure de droite. L'une des dames était M^{lle} Victor Hugo, et son mari s'est assis à côté d'elle causant et devisant comme dans un salon. Un représentant s'est écrié au milieu du bruit et en riant : M. le président, l'enceinte est violée par les dames. L'éveil étant donné, l'huissier s'est cru obligé d'exécuter rigoureusement la consigne parlementaire. Il est allé prier M^{lle} Victor Hugo de sortir de la salle. M. Victor Hugo lui-même a parfaitement compris les observations qui lui étaient faites et s'y est conformé en accompagnant sa femme dans le couloir extérieur.

On assure qu'il est question du général Baraguay-d'Hilliers pour remplacer à Berlin M. Emmanuel Arago, qui vient de donner sa démission.

Le gouvernement paraît décidé à envoyer 10,000 hommes à Civita-Vecchia. D'après les journaux de Toulon, l'envoi de ces troupes a pour but d'empêcher les Autrichiens d'envahir les Etats du pape. Nous croyons, nous, qu'il s'agit tout simplement de co-écouter avec les diverses puissances, au rétablissement de l'autorité pontificale, mais, en même temps, empêcher que, sous prétexte de pacification, l'Autriche ou l'Espagne ne commettent certains actes d'usurpation ou de conquête qui seraient dangereux pour l'équilibre européen. Nous espérons que la foudre n'éclatera pas au milieu du frottement de ces éléments électriques. Notre politique sera probablement quelquefois à l'ancône en 1831.

Mais quand nous jetons un regard sur tout ce qui se passe en France, en Sicile, dans la Romagne, et que nous rapprochons cette situation les appétits ambitieux de quelques membres de la famille Bonaparte, nous ne sommes passés à l'apprehension. Nous entrons dans une voie de guerre, Dieu sait quand et comment nous en sortirons.

Il y avait hier une grande solennité au Théâtre-Français à l'entrée de M^{lle} Rachel dans les *Horaces*.

Le président de la république et ses cousins assistaient à la représentation. Louis-Napoléon à son arrivée dans l'antichambre royale d'avant-scène a été salué par des acclamations.

M^{lle} Rachel a été sublime et couverte de fleurs et d'applaudissements.

Depuis la révolution de février on n'avait encore vu à aucun théâtre de Paris une réunion aussi brillante et d'aussi riches parures.

— Nous apprenons que M. de Barbançois a été élu représentant dans le département de l'Indre.

— Les élections du Haut-Rhin sont terminées.

M. Favetier, ancien préfet, a été proclamé représentant par 7,500 voix.

Il avait pour concurrents MM. Riff de Zirheim, qui en a obtenu 6,700; Bergheim, 5,000; Juvigny, 4,000; Klein, 5,000.

M. Favetier est républicain de la veille.

— M. Napoléon Daru a été également élu représentant dans la Manche.

— M. Dabaux, représentant de la Haute-Garonne, a présenté un amendement sur la proposition de M. Râteau, tendant à la dissolution de l'Assemblée nationale et à la convocation de l'Assemblée législative.

— MM. Wolowski, F. de Lasteyrie et Léon Gérard ont déposé aujourd'hui un amendement sur la proposition de M. Râteau, prise hier en considération. Voici le texte de cet amendement :

« L'Assemblée législative est convoquée pour le 16 avril 1849. Les pouvoirs de l'Assemblée constituante prendront fin le même jour. Les élections pour la nomination de 750 membres qui devront composer l'Assemblée législative, auront lieu le 15 mars 1849. »

— Il a été placé, dans la ci-devant salle du Trône à l'Hôtel-de-ville, une pièce de décoration d'un beau travail.

Ce sont les nouvelles armes de la ville de Paris.

Au centre, est le vaisseau d'argent, sur fond de gueule, dominé par la couronne murale. A droite et à gauche sont deux génies dorés assis, entourés de branches de laurier également dorées.

Au-dessous de la couronne murale est une grande table d'or, où on lit :

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
CONSTITUTION DE 1848.
LIBERTÉ.
ÉGALITÉ.
FRATERNITÉ.

Trois faisceaux surmontés de lances dominent cette table.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. CORBON, v.-p.

Séance du 12 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures trois quarts.

M. Heckeren, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal.

M. Bourzat. Hier, pendant que M. de Montalembert était à la tribune, je l'ai interrompu par ces mots : « A u lieu de calmer l'agitation, vous l'excitez. » M. le président m'a dit que si j'interrompais encore, je serais rappelé à l'ordre.

J'ai demandé la parole. M. le président me l'a refusée parce que le rappel à l'ordre n'avait pas été prononcé.

Cependant un grand nombre de journaux disent ce matin que le rappel à l'ordre a été prononcé; c'est une inexactitude.

J'ai écouté très attentivement la lecture du procès-verbal qui n'en fait pas mention. Je ne suis monté à la tribune que pour réclamer contre la manière inexacte dont les journaux ont rendu compte de l'incident.

Le procès-verbal est adopté.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi d'intérêt local.

M. le président. Je vais faire connaître à l'Assemblée le résultat définitif du scrutin d'hier. Voici le procès-verbal qui a été dressé par MM. les secrétaires. (Mouvement d'attention.)

Les bulletins ayant servi au vote d'hier sous le scellé ont été dépouillés ce matin, et le bureau a constaté les irrégularités suivantes :

M. Honnoye a mis dans l'urne deux bulletins blancs dont l'un a été annulé.

M. Person, deux bulletins blancs dont l'un a été annulé.

M. Pietri, deux bulletins blancs dont l'un a été annulé.

M. Royot, deux bulletins blancs dont l'un a été annulé.

M. Moard a mis un bulletin bleu et un bulletin blanc (Rires), mais comme il avait réclamé avant le dépouillement du scrutin et déclaré que son intention était de déposer un bulletin bleu, le bulletin blanc a été annulé et le bulletin bleu compté. (Vives réclamations.)

Le bureau n'a fait que se conformer aux précédents; mais l'Assemblée est toujours juge de la question, et je vais la consulter pour savoir si elle veut annuler les deux bulletins. Que ceux qui sont d'avis...

Une voix. On n'est pas en nombre.

M. le président. Avant de consulter l'Assemblée, je vais continuer la lecture du procès-verbal de vérification, fait par le bureau. (Ecoutez! écoutez!)

M. Perrée (Louis) a voté bleu et blanc. Comme il n'a pas réclamé, ces deux bulletins ont été annulés.

Un bulletin blanc portant le nom de M. Proudhon a été trouvé dans l'urne; il est de notoriété, cependant, que M. Proudhon est malade. (Mouvements divers.) Ce bulletin a donc été annulé. (Très bien!)

En résumé, huit bulletins ont été annulés : cinq blancs et trois bleus. Le résultat se trouve donc modifié ainsi qu'il suit, sauf la décision qui sera prise tout-à-l'heure sur le vote de M. Minard.

Nombre de votants.	797
Majorité absolue.	399
Bulletins blancs (pour)	396
Bulletins bleus (contre).	401

En conséquence, l'Assemblée n'a pas adopté les conclusions du comité de la justice; elle prend en considération la proposition de M. Râteau.

Une voix. Cela n'est pas définitif; il faut attendre que l'incident soit voté.

M. le président. Je vais faire voter sur l'incident.

M. Deslongrais. L'erreur de M. Minard vient de ce que la question était mal posée. Il a cru que l'Assemblée votait sur la proposition de M. Râteau, et comme il voulait la prise en considération, il a mis un bulletin blanc. Averti que le vote avait lieu sur les conclusions du comité, et que, par conséquent, il venait de voter contre la prise en considération, il a mis dans l'urne un bulletin bleu en prévenant le bureau.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle veut annuler les deux bulletins.

L'Assemblée décide qu'ils seront annulés.

Voici le résultat définitif du scrutin :

Nombre des votants,	796
Majorité absolue,	399
Bulletins blancs,	396
Bulletins bleus,	400

L'Assemblée prend en considération la proposition de M. Râteau.

M. le président. — La proposition de M. Râteau ayant été prise en considération, je consulte l'Assemblée pour savoir si cette proposition sera renvoyée au comité ou dans les bureaux.

Voix nombreuses. — Aux bureaux! — L'avis du comité est connu.

L'Assemblée se prononce à la presque unanimité pour le renvoi dans les bureaux, qui nommeront une commission pour examiner la proposition.

M. le président. La nomination de cette commission sera mise à l'ordre du jour des bureaux de lundi.

Plusieurs voix. Tout de suite. Que l'Assemblée se retire immédiatement dans les bureaux! (Réclamations)

Voix nombreuses. Non! non! lundi!

Une vive agitation règne dans l'Assemblée; un grand nombre de représentants se pressent au pied de la tribune. MM. Pagnerre et Barthélemy St-Hilaire adressent à M. le président quelques mots que nous n'entendons pas.

M. le président. D'un côté, on demande la réunion immédiate dans les bureaux; d'un autre côté, on demande que cette réunion n'ait lieu que lundi; je consulte l'Assemblée.

M. Vivien. Je demande la parole.

Le tumulte augmente. M. Vivien, qui est à la tribune, essaie en vain de se faire entendre.

M. le président. Huissiers! huissiers! Comment, je ne pourrai pas me faire entendre, même d'un huissier! — Rires. Le silence se rétablit.

M. Vivien. Il n'est pas possible que l'Assemblée prenne une décision sur un objet qui n'est pas à l'ordre du jour. Rien n'indique qu'une réunion doive avoir lieu aujourd'hui dans les bureaux pour examiner la proposition de M. Râteau.

Quand il y a un instant, le renvoi aux bureaux a été prononcé, je me suis associé à cette délibération de l'Assemblée.

J'ai voulu, comme mes collègues, que l'avis des bureaux fût l'expression exacte de la pensée de l'Assemblée. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que chacun de nous soit averti à l'avance de la réunion.

Il y aurait une véritable surprise à examiner aujourd'hui même la proposition de M. Râteau. Je demande que la réunion

dans les bureaux soit mise à l'ordre du jour de lundi. (Où! oui! Appuyé.)

La proposition de M. Vivien est mise aux voix et adoptée.

M. Pagnerre. L'Assemblée sait qu'il a été déposé sur le bureau de M. le président plusieurs propositions semblables à la proposition de notre honorable collègue M. Râteau : semblables en ce sens qu'elles tendent à déterminer pour une époque fixée la convocation de l'Assemblée législative, mais différentes en ce qu'elles fixent une autre date; je demande que toutes ces propositions soient renvoyées à la commission qui sera nommée lundi.

Voix nombreuses. Il n'est question que de la proposition Râteau.

M. le président. L'honorable M. Pagnerre veut-il transformer sa proposition en amendement?

M. Pagnerre fait un signe affirmatif.

M. le président. Alors, la proposition transformée en amendement, sera envoyée de droit à la commission.

M. Lacrosse, ministre des travaux publics, demande que l'Assemblée veuille bien placer à son ordre du jour, immédiatement après la discussion du projet de loi sur les successions, un projet de loi tendant à obtenir des crédits supplémentaires pour solder les dépenses des ateliers nationaux du département de la Seine. (Où! oui!)

La proposition de M. Lacrosse est adoptée sans opposition.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition tendant à modifier le tarif des droits d'entrée sur les sels étrangers.

La discussion s'ouvre sur un amendement présenté par MM. Luneau, Crespel Delatouche et Bouhier Delécluse, et ainsi conçu :

« Les sels raffinés à l'étranger seront admis en France, par mer, dans les ports de l'Océan et de la Manche, en payant, sous pavillon français, 4 fr. par 100 kilogr.; sous pavillon étranger, 4 fr. 50 c. par 100 kilogr. »

M. Bandoing appuie cet amendement.

Un intérêt puissant est engagé dans cette question, dit-il, les concessions doivent avoir un terme.

N'oublions pas que de cruelles atteintes ont été déjà portées au travail national. N'oublions pas que nous avons eu, en 1848, 400 millions de moins à donner à la main-d'œuvre. Si nous ne nous arrêtons pas sur cette pente, que nous restera-t-il?

Sauvegardons ceux de nos intérêts industriels qui sont menacés; l'état déplorable dans lequel sont tombées plusieurs branches de notre industrie nationale, la fabrication de la soie, par exemple, doit nous dire hautement ce que nous avons à faire pour éviter le retour des époques les plus funestes à notre industrie.

M. Fassy, ministre des finances. — L'Assemblée doit voir, par la divergence d'opinions qui s'est produite sur la question, combien il est difficile de concilier tous les intérêts. On a beaucoup parlé à propos de la réduction du droit sur le sel, de l'augmentation de la consommation; on a fait de cette augmentation un des plus sérieux arguments pour appuyer la réduction. Eh bien! si cet accroissement doit en effet avoir lieu, nous n'avons pas à craindre de voir nos intérêts froissés par l'introduction des sels anglais en France. Ne repoussons donc pas absolument les sels anglais; laissons-les entrer dans une mesure sage.

L'honorable orateur comprend d'ailleurs qu'il est bon de frapper les sels raffinés d'un droit spécial, mais il importe d'adopter une désignation plus précise que celle des sels raffinés. Le droit de 4 fr. lui semble aussi trop élevé, et il croit qu'il suffit d'une taxe de 3 fr. 50, appliquée aux sels raffinés blancs et grugés ou pulvérisés à l'étranger.

M. Kestner présente des considérations sur le résultat qu'amènerait l'adoption de l'amendement, dont l'application ne lui paraît pas possible; il discute les prix de revient donnés par la commission, et déclare repousser non-seulement l'amendement de M. Luneau, mais tous ceux qui seront présentés dans le même esprit.

Il ne nous a pas suffi, dit l'orateur en terminant, d'avoir une République démocratique, nous avons voulu encore qu'elle fût honnête et modérée. Je veux bien que nous fassions de la protection, mais alors que ce soit aussi de la protection démocratique et modérée. — Rires. — Aux voix!

M. le rapporteur. — Le prix moyen de vente des vingt dernières années est de 2 fr. 44 c.; si le rapport l'a élevé à 2 fr. 88 c.; c'est qu'il a pris la moyenne des six dernières années, en retranchant le prix le plus faible et le prix le plus élevé.

Quant à l'erreur faite sur l'offre d'une maison anglaise, il est vrai que cette maison a fait offre à 1 fr. 39 c. et non 1 fr. 37 c. (On rit. M. Lerebourg réclame avec vivacité.) L'orateur finit en déclarant que dans le parlement même de l'Angleterre, les intérêts anglais n'avaient pas été plus chaudement défendus qu'ils ne l'ont été dans l'Assemblée nationale.

M. Lerebourg. — A l'ordre! à l'ordre! — Bruit divers.

M. Glais-Bizoin et le rapporteur échangent quelques paroles.

Galy-Cazalat se livre à de longs calculs, pour établir les prix de revient du sel en France et en Angleterre.

M. Glais-Bizoin et le rapporteur sont encore entendus. M. Lerebourg occupe à son tour la tribune en dépit des réclamations et des murmures, et prétend qu'il existe une coalition de producteurs, qui est attestée par ce fait que le sel est d'autant plus cher qu'il se vend plus près des lieux de production, là où il n'existe pas de concurrence.

M. Favreau, un des auteurs de l'amendement, vient le défendre. (Aux voix! aux voix!)

L'amendement de la commission, accepté par M. le ministre des finances, est mis aux voix.

Il n'est pas adopté.

M. Bouhier de l'Ecluse propose 3 f. (Réclamations) et 3 f. 50 c. sous pavillon étranger.

M. Billault appuie l'amendement.

M. Marie, des Côtes-du-Nord, parle dans le même sens. L'amendement est encore rejeté.

On demande 2 f. 75 et 3 f. 25.

M. Grandin insiste dans l'intérêt du cabotage, pour qu'un droit différent soit établi au profit du pavillon français.

Une première épreuve est douteuse.

Une seconde épreuve a lieu au scrutin de division.

Rejet de l'amendement de M. Luneau et de celui de M. Bouhier de l'Ecluse, qui propose de fixer le droit à 3 fr.

Adoption d'un amendement de M. Grandin, qui propose de fixer le droit à 2 fr. 75 par mer et frontière de Belgique, et à 3 fr. 75 par navires étrangers.

Rejet d'un amendement de MM. Méaulle et Glais-Bizoin.

M. A. Fouill propose la disposition additionnelle suivante : « Sera faite en 1849 une enquête parlementaire sur la production et le commerce du sel. »

L'Assemblée décide qu'une enquête aura lieu.

Adoption de l'ensemble de la loi.

M. le président informe la chambre que lundi, dans les bureaux, l'Assemblée nommera une commission de quinze membres pour examiner la proposition de M. Râteau, concernant la dissolution de l'Assemblée constituante.

La séance est levée.

Dans un de ses derniers numéros, le *Censeur* publiait une lettre d'un de nos compatriote qui s'était laissé prendre aux pièges tendus par le citoyen Cabet, nous en extrayons quelques passages.

Après avoir raconté les détails du départ du Havre, après avoir exposé comme quoi M. Cabet les dépossède de tous les objets de quelque valeur qu'il portaient sur eux M. Bertrand qui avait refusé de se dessaisir continue ainsi.

Nous nous embarquâmes enfin le 2 novembre à midi; à une heure nous cinglions vers la nouvelle patrie où le bonheur nous attendaient tous. Avant la nuit les deux tiers étaient atteints du mal de mer; le 3, excepté quatre ou cinq, tous sont malades. Vous allez croire que l'on avait embarqué tout ce qu'il était nécessaire, soit en médicaments, soit en bonne nourriture; détrompez-vous, il n'y avait rien ou presque rien, seulement quelques fruits que nos braves délégués et leur conseil eurent soin de garder pour eux et leurs âmes. Toutes les autres personnes sont en proie aux plus horribles privations; les plaintes partent de tous les lits, où sont entassés 83 personnes dans un appartement de seize mètres de long sur sept de large, plus de 100 malles ou caisses, 60 à 80 sacs : tous les habillements accrochés au plancher, une dizaine de tonneaux, une grande table de quinze mètres de long sur un de large, la batterie de cuisine, une grande partie des vivres, aérés seulement par les deux sabords sur l'extrême arrière du navire. Nous sommes infectés par les vomissements, les cuvettes renversées par le roulis, qui est si fort que plusieurs personnes sont renversées. Les caisses, les tonneaux, les hommes, les enfants, les femmes, le linge, les cuvettes, tout est pêle mêle certains jours; bref, c'est un tintamarre à vous rompre la tête.

Le 7, ma femme qui n'avait rien pris depuis le 2, était tourmentée dans son lit par la soif; elle me pria de lui donner un verre d'eau sucrée. J'allai en demander au délégué; il me donna du sucre gros comme la moitié d'une noix, en me disant d'un air d'arrogance : Dites à votre femme qu'elle ne prenne pas l'habitude de manger du sucre, parce que je ne lui en donnerai plus.

Le lendemain 8, je trouvai sous mes pieds une pomme de terre cuite, je la mis sous la braise pour la réchauffer, afin de la manger; l'un des délégués, le citoyen Anselme, la prit et la jeta dans la mer en me disant que je n'avais rien à faire à la cuisine. Je ne dis rien à lui-même; mais m'adressant à quelques passagers témoins de sa brutalité, je leur dis : « C'est cependant un homme qui a juré de traiter tous les hommes en frères! » Ça en finit là. Les vomissements n'ayant repris, je restai dans le lit jusqu'au 14, sans que personne vint m'offrir un verre d'eau, hors Bernous; mais il ne pouvait rien me donner, ni à ma femme qui gardait le lit depuis le premier jour, parce qu'on lui refusait tout ce qu'il demandait pour nous. Je vis clairement qu'ils avaient juré ma perte ainsi que celle de ma femme.

Bertrand raconte ensuite que la nourriture leur fut refusée, et il continue ainsi :

Je descendis pour demander de la nourriture, car je me sentais de vives douleurs dans l'estomac; celui qui les distribuait en mangeait lui-même; il me répondit qu'il n'y en avait point pour moi, que je pouvais m'aller faire... Ce sont ses propres expressions; mais je commençais à reprendre des forces. Je découvris la marmite et j'en pris une; le délégué vint et m'apostropha de mauvaises raisons, car il ne savait pas en dire de bonnes.

De mon côté, je lui fis de vifs reproches. Il assembla son conseil pour délibérer sur le parti qu'il avait à prendre, plusieurs propositions furent présentées aussi absurdes les unes que les autres; enfin le sieur Délégué proposa de nous jeter ma femme et moi dans la mer. Tous se turent, Bernous l'entendit et l'apostropha comme il le méritait. Une discussion s'engagea; les femmes se mirent à crier. J'étais couché tout habillé; ma nièce vint tout émue me dire : « Mon oncle, on veut te jeter à la mer. » Je saisis mes armes, deux paquets de cartouches, et j'attendis en silence. Enfin tout entra dans l'ordre.

Le 21 était une fête de la Vierge. Une de nos femmes s'avisa d'entendre la messe, car il y avait à bord 54 religieux qui célébraient la messe tous les dimanches. C'étaient d'honnêtes gens que ces religieux; quoi qu'ils sussent que j'étais protestant, ils ne nous ont pas moins fourni tout ce que nos communistes ont eu la lâcheté de nous refuser. Bref, ils se mirent à la railler par toutes sortes de moqueries. Cette femme était la citoyenne Mayer, de Grenoble. La plupart soutenaient qu'il n'y avait point de Dieu. C'est avec de tels hommes que notre vieux roi Cabet prétend établir le règne de Dieu sur la terre.

Tous les jours ce sont de nouvelles querelles. Le 1^{er} décembre, les communistes de Rouen se prennent de dispute sur le pont, ils en viennent aux mains et se défigurent à coups de poings. Le 2, assemblée du conseil à propos du citoyen Maguier, de Grenoble, qui a formellement déclaré qu'il n'irait pas plus loin qu'à la nouvelle Orléans. On décide qu'il ne lui sera rien rendu de ce qu'il a apporté, que le tout restera à la communauté. Je déclare que je ne veux pas m'associer à cet acte d'escroquerie; plusieurs personnes suivent mon exemple. On se dispute, on est prêt à en venir aux mains. Grande querelle entre les femmes et le conseil; on menace la dame Colenot de l'enfermer dans la salle. On se traite de voleur, de canaille.

Le 2, grande discussion entre quelques-uns de nos Icaréens qui prétendent que nous ne devons reconnaître d'autre Dieu que Cabet.

Le 7, à midi, nous jetâmes l'ancre devant la Nouvelle-Orléans. Le 8, un bateau à vapeur vint nous chercher dès le matin. A peine sommes-nous arrêtés, qu'un drame des plus déchirants se passe à bord de notre navire. Les débris de la première avant-garde se précipitent sur le pont en vociférant contre Cabet qui les a trompés. Ils sont tous enflés; une partie d'entre eux sont morts sur la route, une autre partie est dispersée dans les fermes. Huit des femmes qui sont avec nous apprennent la mort de leurs maris; tout le monde reste interdit; l'une pleure, l'autre crie : « Tout est perdu, nous sommes tous ruinés! » C'est une désolation difficile à vous dépeindre. Je prends terre avec Bernous pour nous procurer un logement; pour comble de malheur, la pluie tombe par torrents toute la journée. Le délégué profite de la détresse pour gagner la terre, emportant avec lui la caisse sociale, qui contenait 35,000 fr.; ma femme l'aperçoit, le fait arrêter par le capitaine en second. Enfin j'arrive; ma femme court chez le consul français, revient bientôt, et nous nous faisons rembourser 1,800 fr. Les autres n'ont pas le même avantage; ils se sont adressés à un avoué; ils n'ont pu jusqu'à ce jour se faire rembourser que 100 fr. Le plus grand nombre a loué une maison, où ils sont entassés, et mangent le reste des vivres du navire, en attendant le troisième départ qui doit arriver bientôt et qui mettra le comble à la détresse.

D'après ces détails, que j'ai abrégés au moins de la moitié, vous pourrez facilement vous faire une idée de notre position; nous sommes tous plus ou moins malades; ma position, qui est très-mauvaise, est encore la meilleure. Tous les autres pensent être au bout de leurs ressources dans un mois.

Ton frère, M. BERTRAND.

Nouvelles locales.

— Voici le vote de la représentation du Rhône, au scrutin de division sur les conclusions du rapport du comité de justice, tendant à faire déclarer que l'Assemblée ne prend pas en considération la proposition du citoyen Râteau.

Absents par congé. MM. Auberthier, Pelletier, Gourd, Laforest.

Absents au moment du vote. Julien-Lacroix. Pour, Benoit (Joseph), Chanay, Doutré, Greppo. Contre, Ferrouillat, Mortemart, Paullian, Rivet.

MM. Cavaignac et Lamoricière ont voté avec MM. Doutré, Greppo et Chanay.

— On assure qu'aux prochaines élections pour la législation, M. Jayr, ancien ministre, ancien préfet du Rhône, sera porté à la presque unanimité par le département de l'Ain auquel il appartient par sa naissance, sa famille et ses propriétés.

— Ce n'est pas seulement le Rhône qui a grossi d'une manière extraordinaire, la Saône a également suivi le mouvement d'ascension; elle était hier à 4 mètres au dessus de l'échelle d'étiage.

— Nous recevons la réclamation suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Monsieur le rédacteur.

Je lis dans votre numéro d'hier, article communiqué, sur prêt des livres par les bibliothèques, la phrase suivante : « Moi d'un an avant sa mort, M. Guerre déclarait qu'il avait chez lui plus de soixante-dix volumes appartenant à l'Académie. Ces volumes n'ont pas été rendus. Ces deux assertions sont également fausses. M. Guerre, mon père, a été trois ans malade. Tous ceux qui l'ont connu savent que, pendant ces trois ans, ses souffrances ne lui ont pas permis d'ouvrir un livre. Il était hors d'état de faire la déclaration qu'on lui prête. Durant tout ce temps aucune réclamation d'ouvrages prêtés ne lui a été faite. Après sa mort, arrivée à la fin de 1846, un académicien fut chargé de me prier de faire des recherches pour savoir s'il n'y avait rien dans le cabinet de mon père qui appartenait à l'Académie. Je reçus une lettre de M. le conservateur, écrite dans le même sens. Je m'empressai de faire les recherches demandées, et je trouvai dans un carton quelques volumes portant l'indication de la propriété de l'Académie, et les mémoires de deux concours dont mon père avait été rapporteur. J'envoyai aussitôt le tout à M. Grandperret, secrétaire de l'Académie, dont je reçus la lettre suivante :

Lyon, 10 janvier 1846.

Madame,

« J'ai reçu les livres et manuscrits appartenant à l'Académie qui étaient entre les mains de M. Guerre, et que vous m'avez renvoyés. Vous n'auriez pas besoin d'un récépissé, Madame, mais j'éprouve le besoin de vous exprimer, etc. »

« Signé : GRANDPERRET, secrétaire de l'Académie. »

Je vous demande instamment, Monsieur, d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro. C'est le seul moyen que j'ai de répondre à une calomnie gratuite dont votre journal a fait l'interprète sans le vouloir.

Agréez, etc.

E. TOROMBERT, née GUYARD.

Lyon, 16 janvier 1849.

— Hier matin, un bateau à laver, amarré sur le quai du Rhône, près du superbe établissement de bains, a été entraîné par le courant et est allé se briser contre les piles du pont Lafayette.

— Le même jour une femme a été trouvée morte au fond d'un puits à St-Just. On ignore si c'est le résultat d'un suicide ou d'un accident.